

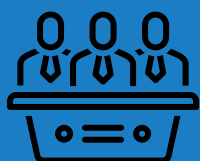
PROJET D'ÉCHANGE SUR MESURE

A PROPOS

Dans un projet d'échange sur mesure, un ou plusieurs juges, procureurs ou personnels judiciaires du même tribunal/parquet partagent expériences et meilleures pratiques sur un sujet d'intérêt commun avec leur collègues d'un tribunal/parquet dans un autre Etat membre de l'UE.

Les échanges ont une durée de **2 à 5 jours** ouvrables avec une délégation comprenant de **1 à 5** juges, procureurs ou personnels judiciaires.

EXEMPLE



Des procureurs tchèques travaillent fréquemment sur des affaires en coopération avec les autorités lituanienes. Par conséquent un parquet voudrait obtenir plus d'informations concernant le système lituanien de prévention et poursuite de la criminalité. Une délégation de 5 procureurs se rend à Vilnius pour en discuter avec leurs collègues.



Deux agents de greffe italiens et deux juges slovènes peuvent participer à un échange de trois jours en Roumanie, portant par exemple sur l'intelligence artificielle et les droits humains.



Qui

Juges, procureurs et personnels judiciaires d'un tribunal ou parquet visitent un tribunal ou parquet dans un autre Etat Membre.



Où

Les tribunaux/parquets candidats doivent avoir pris contact avec leur institution partenaire et conclu une convention d'accueil avant de postuler. Les échanges pourront se dérouler dans tous les Etats Membres sauf le Danemark



Quand

L'appel à candidatures est ouvert de septembre à mi-octobre l'année avant le stage.

CANDIDATURES

Chaque candidature doit être soumise sur la plateforme du Programme d'Echanges et inclure :

- Un **formulaire de proposition de projet**, détaillant les sujets qui seront abordés pendant l'échange;
- Une **convention d'accueil**, signée par l'institution d'accueil.
- Un **projet d'ordre du jour**, en utilisant le modèle du REFJ

Les modèles de ces documents sont disponibles sur la plateforme du Programme d'Echanges à l'adresse

<https://exp-platform.ejtn.eu/>

La sélection des projets relève des institutions membre du REFJ.

FINANCEMENT

Le REFJ couvre les frais de voyage et les dépenses journalières au moyen d'un per diem ou, le cas échéant, via le remboursement sur base des frais réels.

CONTACT

Pour toute question, veuillez contacter **exchangeprogramme@ejtn.eu** ou visitez notre site **www.ejtn.eu**



Financé par
l'Union européenne

